Lille (59) : Sekou se débat violemment lors d'un contrôle routier et blesse un policier

10/01/2017 à 17h37

Ce devait être un contrôle routier ordinaire mais repéré boulevard de la Liberté, l'automobiliste s'est débattu de toutes ses forces et a bousculé les policiers. L'un d'eux blessé a une incapacité de travail de trois semaines.

Devant le tribunal où il est jugé en comparution immédiate, Sekou Seydi admet qu'il avait bu et qu'il conduisait même s'il n'a pas le permis. Il refuserait néanmoins de souffler dans l'éthylomètre. Au final, **dix infractions lui sont reprochées parmi lesquelles des outrages, une rébellion et des menaces de mort contre les policiers.**

La Clio qu'il conduit a été repérée samedi à 5 h 35. L'automobiliste qui roule en direction du parc Lebas tourne rue de Valmy sans clignotant. Rattrapé, Sekou Seydi s'arrête. « Il a les yeux rouges et sent l'alcool », diront les policiers qui veulent l'amener à l'hôtel de police. Mais le jeune homme se rebelle.

Les insultes pleuvent puis il se débat avant de s'enfuir en courant. À deux reprises, expliqueront les policiers, Sekou Seydi fait volte-face, se met en garde et fait mine de donner des coups de poing. Ils finiront par l'immobiliser avec des gaz lacrymogènes. Sekou Seydi fait de la lutte et il a le gabarit poids lourd : « 1m90 et 95 kilos », précisera-t-il à la demande du président Mikael Simoens.

Qui ajoute : « À deux reprises, les policiers vous ont donné des coups de matraque, ça ne vous a pas arrêté. » En revanche, **en se débattant, le prévenu a fait tomber les policiers dont un a une entorse et une incapacité de travail de trois semaines.**

Le procureur Frédéric Amegadjie déplore une « absence de remise en question ». Il précise : « Les policiers sont intervenus avec discernement compte tenu de son acharnement à résister », avant de requérir dix-huit mois d'emprisonnement et un mandat de dépôt.

> *En défense, Me Éric Kuchcinski revient sur le casier judiciaire de son client chargé de* ***huit mentions dont plusieurs pour violences*** *:*

« On peut s'interroger sur cette impulsivité. À chaque fois, ça dérape soudainement et sans prévenir. » L'avocat estime que le jeune homme a surtout besoin de soins. Sekou Seydi a été condamné à un an de prison.
La Voix du Nord